

Saint-Etienne, le 06 février 2015

L'inspecteur d'académie-directeur
académique des services
de l'éducation nationale de la Loire

à

Mesdames et Messieurs les parents
d'élèves

Service
Action sociale
Et promotion de la sante
En faveur des élèves
Affaire suivie par
Myriam ULMER
Mabrouk NEKAA
Myriam SCIAUX
Téléphone
04 77 81 41 81
Télécopie
04 77 81 41 82
Courriel
Ce.ia42-ssocelv@ac-lyon.fr

11 rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne
CEDEX

Pratiques Dangereuses

Madame, Monsieur,

L'école est un lieu d'apprentissages scolaires et d'apprentissage de la vie. De ce fait, les questions liées au respect de soi-même et des autres y ont toutes leur place.

Les jeux entre enfants peuvent parfois ne pas s'inscrire dans ces principes. Des pratiques violentes, des comportements à risques, des « jeux dangereux » sont quelquefois possibles.

L'enfant n'a pas toujours conscience des risques qu'il prend dans un acte dans lequel il ne voit que l'aspect ludique.

Il ne s'agit pas de dramatiser, mais seulement d'être attentif à ces pratiques qui peuvent aussi exister en dehors de l'école.

Pour les enfants, il n'est pas souhaitable de donner une importance excessive à ce problème, car il pourrait y avoir alors un risque d'incitation.

Toutefois, le rôle de chaque éducateur (enseignants, parents...) est, avec vigilance, d'accompagner les enfants.

La communication et le dialogue avec eux restent les meilleurs moyens de prévenir ces comportements.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Pierre BATAILLER

